



L'économie circulaire : un formidable potentiel de développement économique durable pour la plasturgie française

Avant-propos : l'économie circulaire a besoin du plastique

Le plastique est un matériau clé de la transition écologique

Le plastique est au cœur du développement durable. En effet, grâce à ses propriétés physiques et chimiques, il contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en :

- contribuant au développement des énergies renouvelables : fabrication de panneaux photovoltaïques, de pales de rotor d'éoliennes et de moyens de stockage d'énergie tels que des batteries ou des piles à combustible ;
- allégeant nos moyens de transports (automobiles, avions, trains, bateaux, etc.) et réduisant ainsi leur consommation de carburant et d'énergie ;
- améliorant l'isolation et la consommation énergétique de nos bâtiments dont certains sont à énergie positive ;
- réduisant le gaspillage alimentaire (les emballages plastiques permettent de prolonger la durée de conservation d'aliments) diminuant ainsi les émissions de CO₂¹.

Lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a annoncé que la France allait diviser par deux les déchets mis en décharge et recycler 100% des plastiques sur le territoire d'ici à 2025. Le Ministre de la transition écologique et solidaire a fait de l'économie circulaire un axe principal de la lutte contre le réchauffement climatique et annoncé la publication d'une feuille de route en 2018.

La Secrétaire d'Etat Brune Poirson a récemment annoncé que les professionnels du secteur du recyclage seraient associés à l'élaboration de cette feuille de route, dont l'une des principales ambitions est de coupler la réduction des gaz à effet de serre avec la création d'emplois.

La Fédération de la Plasturgie et des Composites se réjouit de telles annonces qui vont dans le sens de ses objectifs : zéro plastique en décharge en 2025 et la valorisation de 100% des déchets plastiques (par recyclage et valorisation énergétique). Aujourd'hui, le taux de recyclage des plastiques en France est de 22% et 36% des déchets plastiques (1,2 million de tonnes) sont mis en décharge.

La plasturgie française résolument engagée dans la transition vers une économie circulaire

La production et la consommation de produits plastiques sont en croissance constante. Ainsi, le recyclage des déchets plastiques et leur incorporation dans de nouveaux produits sont des enjeux majeurs pour assurer la transition vers une économie circulaire.

Consciente de ses responsabilités, la filière française de la plasturgie est d'ores et déjà engagée en faveur de l'économie circulaire. Ainsi, près de la moitié des entreprises françaises de la plasturgie incorporent des matières plastiques recyclées (MPR) dans leurs produits², tels que :

- bouteilles en PET ;
- conteneurs à déchets et tubes d'assainissement et d'irrigation en PEHD ;
- fenêtres en PVC ;
- pièces automobiles en PP.

¹ Selon l'étude « How packaging contributes to food waste prevention », 2014, Denkstatt (cabinet de conseil dans les domaines de l'environnement et du développement durable).

² Enquête Matières Plastiques Recyclées – Résultats 2016 (Fédération de la Plasturgie et des Composites)



La réutilisation de ces matières, par rapport aux plastiques vierges, permet d'émettre jusqu'à 17 fois moins de CO₂ et de consommer jusqu'à 9 fois moins d'énergie³. Par exemple, l'utilisation de 1 tonne de PEBD (polyéthylène basse densité) issue du recyclage permet d'économiser 1,7 tonne de CO₂ par rapport à l'utilisation de 1 tonne de résine PEBD vierge.

La loi de transition énergétique de 2015 a permis d'amorcer la transition vers une économie circulaire. Pour renforcer le recyclage, nous développons un engagement positif de la filière, préférable à des mesures d'interdiction ciblées, tant au plan environnemental que social et économique.

Les mesures à envisager sont de deux ordres :

- améliorer la collecte des déchets pour mieux les capter et les recycler ;
- développer en aval la demande de plastiques recyclés.

Même si l'Europe ne contribue qu'à 1% de la propagation dans les océans des déchets plastiques, ce problème illustre également la nécessité de traiter la gestion des déchets au niveau mondial. Leur élimination passe par :

- le développement de systèmes efficaces de collecte des déchets dans les pays qui en sont dépourvus ;
- la prise en compte de la fin de vie des produits plastiques dès leur conception ;
- la promotion de comportements responsables auprès de tous les consommateurs.

La Fédération de la Plasturgie et des Composites identifie plusieurs leviers d'action qui offrent des opportunités de croissance et d'innovation durables.

I. Concevoir des produits plus écoresponsables

⇒ *Inciter les industriels à utiliser des matières recyclées*

La montée en puissance du recyclage des matières plastiques en France repose d'abord sur une plus forte incitation économique à utiliser ces matières.

L'intégration de MPR peut nécessiter des investissements lourds et coûteux. Les dispositifs ORPLAST 1 et 2 (Objectif Recyclage PLASTiques) de l'ADEME ont permis de soutenir l'adaptation des processus de fabrication grâce à des aides aux études et à l'investissement. Cependant, afin de sécuriser la filière française du recyclage par une demande forte et durable, il faut renforcer ce type de programmes qui doivent bénéficier à la fois aux plasturgistes et aux recycleurs. La récente décision de la Chine d'interdire les importations de déchets plastiques sur son territoire illustre les aléas du marché mondial qui peuvent fragiliser la filière.

Certaines mesures peuvent inciter l'ensemble de la chaîne de valeur à utiliser des matières recyclées :

- **attribution d'une valeur financière incitative aux certificats d'économie carbone** liés à l'utilisation de matières plastiques recyclées ;
- **mise en place d'engagements volontaires** portant sur un pourcentage d'introduction de matières plastiques issues du recyclage, adapté en fonction des applications ;
- **mise en place de l'éco-modulation systématique des points verts**, sous forme de bonus, pour les produits intégrant des matières plastiques recyclées ;
- **soutien aux recycleurs et aux transformateurs pour les investissements nécessaires à l'utilisation de matières plastiques recyclées ;**
- **plus généralement, tout dispositif d'incitation économique qui vise à renforcer la compétitivité du recyclage vis à vis des autres modes de traitement des déchets.**

³ Etude ICV du Syndicat national des Régénérateurs de matières plastiques - <http://www.srp-recyclage-plastiques.org/index.php/donnees-recyclage/icv-des-mpr.html>



⇒ *Harmoniser les réglementations*

Certaines substances jugées préoccupantes ne sont plus utilisées dans la production de nouveaux produits plastiques. Elles peuvent néanmoins se retrouver dans des plastiques recyclés.

L'approche actuelle du règlement européen REACH, qui consiste à réglementer les substances dangereuses sans prendre en compte leurs bénéfices en matière d'économie circulaire, nous apparaît inadaptée.

Afin de pérenniser l'utilisation de matières plastiques recyclées, tout en maintenant un haut niveau de protection de la santé humaine et de l'environnement, il est nécessaire :

- **d'harmoniser les réglementations sur les déchets et les substances ;**
- **d'y intégrer les bénéfices du recyclage pour la société ;**
- **de définir des spécifications pour les matières plastiques recyclées et les substances associées permettant de les introduire dans des applications définies ;**
- **d'encadrer le statut juridique des matières plastiques recyclées (sortie du statut de déchet).**

II. Consommer moins de ressources en valorisant mieux les déchets

⇒ *Améliorer la collecte des déchets en amont pour favoriser le recyclage*

La valorisation de l'ensemble des déchets passe par une meilleure collecte en amont. Pour cela, il faut sensibiliser davantage les industriels et les consommateurs aux consignes de tri.

La transition vers une économie circulaire nécessite également une cohérence fiscale : l'enfouissement ou l'incinération de déchets ne doivent pas être plus avantageux économiquement que leur orientation vers les filières de recyclage et de valorisation.

La Fédération de la Plasturgie et des Composites salue l'annonce de la Secrétaire d'Etat Brune Poirson sur l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) applicable à l'enfouissement et l'incinération.

Nous proposons que 100% du produit de la TGAP soit affecté à la politique de gestion des déchets, notamment en faveur de la construction de nouvelles installations de tri et de recyclage.

⇒ *Développer une filière française des combustibles solides de récupération (CSR)*

La valorisation énergétique (prévue par l'article 70-V-9° de la loi de transition énergétique de 2015) est le complément indispensable au recyclage quand celui-ci n'est pas techniquement, économiquement et environnementalement possible. C'est le cas des refus de tri dont les volumes vont s'accroître par l'amélioration de la collecte en amont et du fait de la généralisation d'ici 2022 de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers.

Ces déchets non-recyclables peuvent être traités par le développement d'une filière française de combustibles solides de récupération, maillon indispensable à une économie circulaire. Les refus de tri ne finiront donc plus en décharge, comme le décrète la loi de transition énergétique.

Les CSR sont utilisés aujourd'hui par certaines industries, notamment les cimenteries et le chauffage urbain (comme l'illustre l'inauguration récente à Laval de la première chaudière dédiée aux CSR).



Ces combustibles, qui constituent une énergie « renouvelable » non-intermittente, nous apparaissent comme un atout pour la France au regard de son mix énergétique et de sa dépendance aux importations d'énergies fossiles.

III. Favoriser les achats de produits ayant fait l'objet d'une écoconception pour stimuler la demande

Les produits à faible impact environnemental doivent être mis en avant afin d'inciter les consommateurs à des achats plus responsables : la recyclabilité en fin de vie doit être un critère de l'écoconception.

Afin de promouvoir ces achats auprès des consommateurs et de soutenir la demande, nous proposons :

- **la mise en place au sein des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) d'un barème modulant le niveau du point vert** selon l'écoconception des produits mis en marché et l'intégration de matières plastiques recyclées dans ces produits ;
- **un affichage du contenu d'un produit en matières plastiques recyclées**, sur la base du volontariat ;
- **de mieux identifier les normes qui freinent l'utilisation de matières plastiques recyclées ;**
- **que la commande publique cible une utilisation accrue de matières issues du recyclage** afin de promouvoir ce modèle d'achat vertueux.

IV. Mobiliser l'ensemble des acteurs économiques

⇒ Créer des synergies au sein des filières industrielles

Un changement radical de notre modèle économique est nécessaire pour parvenir à la transition d'une économie linéaire, reposant sur le schéma « extraire-fabriquer-consommer-jeter », à une économie circulaire. Pour cela, l'ensemble des acteurs économiques doivent se mobiliser et travailler de pair pour que l'intérêt collectif soit le mieux assuré.

La Fédération de la Plasturgie et des Composites participe aux réflexions et travaux des éco-organismes (Citéo, D3E...) et s'engage à faire travailler ensemble les acteurs de la filière plastique (producteurs, transformateurs, recycleurs et donneurs d'ordre), à l'instar du Comité Stratégique de Filière Chimie & Matériaux. Par ailleurs, son Centre Technique Industriel, IPC (Innovation Plasturgie Composites), développe des programmes autour de l'économie circulaire (écoconception, recyclage etc.) et favorise les collaborations et la co-construction avec les acteurs de la chaîne de valeur du plastique en France et à l'international.

Ce genre de démarche collaborative des acteurs d'une même filière doit être encouragée et soutenue par l'Etat.

⇒ Adapter les compétences et les métiers aux nouveaux enjeux de l'économie circulaire

Les entreprises ont besoin d'aligner leurs processus internes par rapport aux nouveaux enjeux de l'économie circulaire. Cette démarche implique d'identifier et d'intégrer les nouvelles compétences aux métiers de la plasturgie et de construire les parcours de formation adéquats.



La Fédération de la Plasturgie et des Composites travaille à une feuille de route sur l'intégration de l'économie circulaire dans les compétences, les qualifications et les formations, afin de garantir un niveau d'exigence homogène par l'ensemble des entreprises de la plasturgie et des composites.

Trois axes d'intervention ont été identifiés :

Systématiser l'intégration de l'économie circulaire dans les compétences des métiers de la plasturgie et des composites par :

- une identification des métiers dans les référentiels de compétences ;
- une contextualisation des qualifications (CLEA, CQP, bac professionnel, BTS, titres d'ingénieurs, etc.) dans les référentiels de compétences ;
- le développement des contenus de formation.

Développer les connaissances et les pratiques en lien avec l'utilisation de nouvelles matières premières, telles que les plastiques recyclés et les plastiques biosourcés, par :

- la prise en compte des spécificités techniques et des aspects environnementaux de ces matières ;
- la réalisation de documentations, d'études de cas et d'outils accessibles en ligne et mis à la disposition des enseignants et des formateurs.

Développer les compétences dans le domaine de l'utilisation efficace et durable de nos ressources (réduction de la consommation d'énergie et l'utilisation de matières vierges, valorisation des déchets etc.) par la définition des contenus, des outils et des méthodologies appropriés.